

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 150/02

ÉFAI – 020329 – AMR 23/059/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES

**COLOMBIE** Daniel Prado (h), avocat travaillant pour l'*Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus »)

Londres, le 21 mai 2002

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Daniel Prado, avocat travaillant pour l'*Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus »), qui a reçu des appels téléphoniques menaçants et a été placé sous surveillance dans la capitale, Bogotá.

D'après les informations recueillies, le 26 mars, Daniel Prado a reçu un coup de téléphone à son domicile de Bogotá, d'un individu affirmant travailler pour sa banque. Celui-ci lui a demandé de confirmer sa nouvelle adresse, en expliquant qu'ils mettaient à jour les informations relatives à leur clientèle. Lorsqu'il s'est renseigné ultérieurement auprès de sa banque, celle-ci a nié être à l'origine de cet appel.

Daniel Prado a également signalé la présence d'un taxi dans lequel se trouvait un inconnu, garé devant son domicile, le 24 et le 25 mars. Dans la matinée du 25 mars, il a croisé le regard de l'inconnu assis dans la voiture, qui a commencé à prendre des notes en observant Daniel Prado tandis que celui-ci quittait son domicile. Le taxi se trouvait toujours là dans l'après-midi lorsque la personne qui vit avec Daniel Prado est partie à son tour.

Le même jour, l'avocat a signalé cet incident au *Departamento Administrativo de Seguridad* (DAS, Département administratif de sécurité), qui a envoyé une patrouille de police à son domicile. Lorsque les forces de l'ordre sont arrivées, le taxi a démarré.

Amnesty International est vivement préoccupée, car en dépit de mises en garde et de condamnations internationales répétées, les autorités n'ont pris aucune mesure décisive pour garantir la sécurité des défenseurs des droits humains et d'autres militants colombiens.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ASFADDES est une organisation non gouvernementale (ONG) qui regroupe des proches de personnes ayant « disparu » au cours du conflit colombien, dans le cadre duquel l'armée régulière et ses alliés paramilitaires luttent contre les groupes armés d'opposition, qui contrôlent une grande partie du pays. Les membres de cette association tentent de découvrir ce que sont devenus ceux qui leur étaient chers, et de faire traduire en justice les responsables présumés de leur « disparition ». Nombre de membres de l'ASFADDES, d'autres défenseurs des droits humains et de témoins d'atteintes aux droits fondamentaux ont été victimes de « disparitions », d'homicides et de menaces de mort imputables aux forces de sécurité et à leurs alliés paramilitaires, déterminés à préserver leur impunité (voir l'AU 140/01, AMR 23/059/01 du 5 juin 2001). Ainsi, deux membres de la section de Medellín de l'ASFADDES, Angel Quintero et Claudia Monsalve, ont « disparu » en octobre 2000 (voir l'AU 259/00, AMR 23/064/00 du 30 août 2000, et ses mises à jour, AMR 23/081/00 du 9 octobre 2000 et AMR 23/097/00 du 27 novembre 2000). On est toujours sans nouvelles de ces deux militants.

En tant qu'avocat collaborant avec l'ASFADDES, Daniel Prado a été impliqué dans des affaires de « disparitions » dans lesquelles la responsabilité de membres des forces de sécurité était mise en cause. Certains ont apparemment été reconnus coupables de violations des droits humains dans le cadre de ces procédures.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités colombiennes à prendre immédiatement des mesures efficaces pour protéger Daniel Prado ;
- demandez instamment que soit menée une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces dont Daniel Prado a fait l'objet, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez les autorités à prendre sans délai les mesures qui s'imposent pour que les autres membres de l'*Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus ») puissent mener en toute sécurité leur action essentielle et légitime en faveur des droits humains ;
- rappelez au gouvernement colombien les obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elle sont énoncées dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies, ainsi que dans la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* » adoptée par l'Organisation des États américains (OEA), et dans les recommandations répétées des Nations unies ;
- demandez instamment aux autorités de prendre sans délai des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement colombien et aux recommandations formulées par les Nations unies.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Sr. Presidente Andrés Pastrana  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

**Télex :** 44281 PALP CO

**Fax :** + 57 1 566 2071

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Sr. Presidente Pastrana, /*  
Monsieur le Président de la République,

**Ministre de l'Intérieur :**

Dr. Armando Estrada Villa  
Ministro del Interior  
Ministerio del Interior, Palacio Echeverry  
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Ministro Interior, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 562 5298 / 562 9890 (L'obtention de ces lignes de fax peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.)

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro Estrada Villa, /* Monsieur le Ministre,

**Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire] :**

Dr. Luis Camilo Osorio  
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación  
Apartado Aéreo 29855, Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Fiscal General, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 570 2022 / 2003 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor.* »)

**Formule d'appel :** *Estimado Dr. Osorio, /* Monsieur,

**COPIES À :**

**Association de parents de prisonniers « disparus » :**

ASFADDES – Nacional  
Asociación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos  
AA 011446, Santafé de Bogotá  
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 2 JUILLET 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*